

ACTION SOCIALE DE LA BRANCHE RETRAITE OFFRES DE SERVICE

L'action sociale de la branche retraite a pour objectif prioritaire, aux cotés des autres caisses de retraite, la prévention des risques liés au vieillissement selon trois niveaux d'actions :

1^{er} niveau : la délivrance d'information et de conseils en prévention

Cible : ensemble des retraités

2^{ème} niveau : l'organisation d'ateliers de prévention (programme consultable sur les sites internet www.carsat-ra.fr et www.atoutsprevention-ra.fr)

Cible : retraités "installés" dans la retraite

3^{ème} niveau : l'accompagnement du maintien à domicile des publics fragilisés

Cible : retraités fragilisés ressortissants RG et ex RSI

Dans le cadre d'une évaluation des besoins et si le besoin est avéré, un plan d'actions personnalisé peut être proposé après examen de l'éligibilité en raison d'une situation d'isolement, de ressources, d'âge, de santé et d'un niveau d'autonomie en GIR 5 ou 6. En complément de ce plan, un soutien en matière d'adaptation du logement peut être apporté.

La mise en œuvre de la prestation "Aide à domicile" ainsi que des offres diversifiées s'appuie sur un réseau de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conventionnés avec la CARSAT Rhône-Alpes.

Le paiement par forfait des prestations autres que l'aide à domicile ne s'effectue qu'à titre exceptionnel, en cas d'absence de services conventionnés sur le territoire.

S'agissant des situations de rupture : (veuvage, entrée en établissement du conjoint ou déménagement, sortie d'hospitalisation) :

- Un plan d'aide provisoire de 60 heures d'aide à domicile maximum et 200 € de forfait prévention maximum peut être défini, pour 4 mois administratifs et 3 mois d'aide, dans le cadre des situations de veuvage, d'entrée du conjoint en maison de retraite ou de déménagement, le fait générateur devant dater de moins de 10 mois,
- En matière d'aide au retour à domicile après hospitalisation, un plan d'aide provisoire de 60 heures d'aide à domicile maximum et 200 € de forfait prévention maximum peut être défini, pour 4 mois administratifs et 3 mois d'aide.
- Pour les Ex RSI : une aide au conjoint survivant (aide spécifique) peut être demandée dans les 6 mois suivant le décès aux regards des critères d'éligibilité : ne pas bénéficier de capital décès, conjoint décédé majoritaire TI, pension de réversion TI supérieure à la pension personnelle...)

Ces prestations ne sont pas cumulables avec l'APA, la PCH, la MTP et l'ACTP.

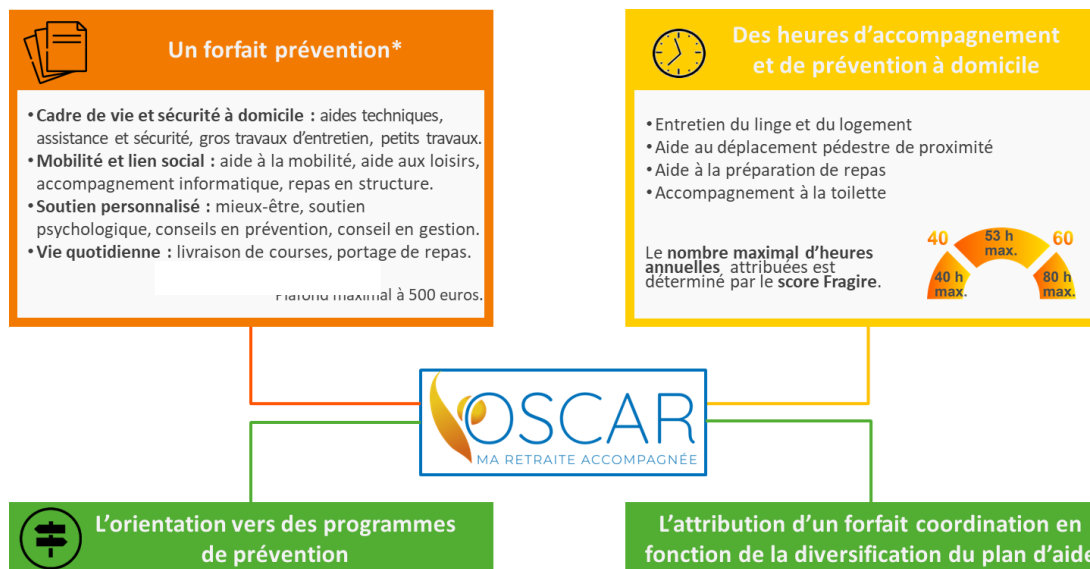
Pour les retraités de la Fonction Publique d'Etat se référer à l'offre de services FPE

Contact : Nathalie VOGÉ
Responsable du Département Projets et Partenariats
Email : nathalie.voge@carsat-ra.fr

Offre de services 2022

Dispositif cible d'aide personnalisée OSCAR

Régime Général & Fonction Publique d'Etat



Deux grands principes

- Recours systématique à un prestataire de service conventionné avec la Carsat pour la mise en œuvre des prestations préconisées
- Si une seule prestation est préconisée dans le cadre du forfait prévention, il est possible d'allouer jusqu'à 500 € dans la limite de l'évaluation des besoins de la personne.

Synthèse des prestations « accompagnement et prévention à domicile »

ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE			Accompagnement et prévention à domicile
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
<p>Réalise et aide à l'accomplissement d'activités domestiques.</p> <p>⇒ Entretien du logement</p> <p>Entretien des sols, des sanitaires et toilettes, des équipements ménagers, dépoussiérage des meubles, réfection de la literie</p> <p>⇒ Entretien du linge</p> <p>Tri des textiles et chargement en machine, repassage et pliage, entretien du linge très sale, entretien du linge en laverie, petits travaux de couture</p>	<p>Semaine (hors week-end) : 24.50 €</p> <p>Dimanche et jours fériés : 27.50 €</p>	<p>Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement</p>	
AIDE AU DEPLACEMENT PEDESTRE DE PROXIMITE			Accompagnement et prévention à domicile
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
<p>Petits déplacements de proximité.</p> <p>Accompagnement au bras, à pied à l'aide d'aide technique ou avec un fauteuil roulant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visites de voisinage, de proche • Accompagnement pour la réalisation d'activités • Accompagnement shopping dans le quartier de résidence : boulangerie, pharmacie, • Accompagnement médecins, coiffeur... • Accompagnement promenade animal de compagnie 	<p>Semaine (hors week-end) : 24.50 €</p> <p>Dimanche et jours fériés : 27.50 €</p>	<p>Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement</p>	

AIDE A LA PREPARATION DES REPAS			<i>Accompagnement et prévention à domicile</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
⇒ Préparation des repas Courses de proximité, préparation des repas, réchauffage des plats, vaisselle ⇒ Prévion des menus en lien avec le retraité ⇒ Aide aux courses : Aide à la constitution de la liste de courses, achat des courses et rangement des courses avec la personne aidée ⇒ Contrôle réfrigérateur / tri des denrées / consommation avec la personne ⇒ Alerter en cas de situation nécessitant des conseils en nutrition ⇒ Préparation des repas : Participation au nettoyage et épluchage des légumes, Apport de conseils nutritionnels ⇒ Laver de la vaisselle, essuyer ranger ainsi que le matériel de cuisine	Semaine (hors week-end) : 24.50 € Dimanche et jours fériés : 27.50 €	Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement	
ACCOMPAGNEMENT A LA TOILETTE			<i>Accompagnement et prévention à domicile</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
Aide à la toilette ponctuelle non réalisable par les SSIAD ⇒ Aide à l'habillage / déshabillage ⇒ Aide à l'hygiène corporelle (dos, pieds) ⇒ Coiffage ⇒ Surveillance pendant le bain ou la douche	Semaine (hors week-end) : 24.50 € Dimanche et jours fériés : 27.50 €	Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement	

Synthèse des prestations « forfaits prévention »

Prise en charge à 100 % par l'Assurance retraite dans la limite d'un plafond maximal fixé à **500 €** par an et par bénéficiaire

Si le cumul des prestations dépasse 500 €, l'évaluateur peut diminuer les montants forfaitaires

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques
Assistance et sécurité
Gros travaux d'entretien
Petits travaux

AIDES TECHNIQUES	<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>
-------------------------	--

Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
------------	------------------	--------------------------

<p>Aides techniques permettant de préserver l'autonomie quelle que soit la nature de ces aides techniques :</p> <p>Consulter les sites internet :</p> <p>https://bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr/</p> <p>http://www.elsa.criasmieuxvivre.fr/</p> <p>http://dominno.tasda.fr/</p>	<p>3 forfaits non cumulables sans transmission de justificatif à la Carsat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forfait petites aides techniques à 50 € quel que soit le nombre de petites aides techniques <ul style="list-style-type: none"> • Forfait aides techniques plus conséquentes à 100 € • Forfait aides techniques à 150 € pour l'achat d'un climatiseur, rampes d'accès ou de toute aide technique d'un montant équivalent 	<p style="text-align: center;">Retraité</p> <p style="text-align: center;"><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>
--	---	--

ASSISTANCE ET SECURITE	<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>
-------------------------------	--

Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
Abonnement de téléassistance	Tiers payant obligatoire 20 € par mois	Prestataire conventionné

GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN		
<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>		
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Tous travaux de gros nettoyage, désinfection, assainissement, de salubrité tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur répondant aux critères d'hygiène de sécurité.</p> <p>⇒ Dans un but d'hygiène, de salubrité et dans des conditions de sécurité pour l'intervenant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lessivage des plafonds, des murs, des sols, ... • Désinfection des pièces : sanitaires (WC, Salle de Bain), Cuisine, placard de rangement (alimentation...) • Gros rangements 	<p>Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p> <p style="text-align: center;">Indiquer obligatoirement la nature des travaux</p>	<p>Retraité sur présentation de factures à la Carsat</p>
PETITS TRAVAUX		
<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>		
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Tâches élémentaires et occasionnelles</p> <p>⇒ Petit bricolage ponctuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit entretien de plomberie (changement d'un joint de robinet...), ou d'électricité (remplacement d'une ampoule...) ou d'entretien divers et de réparation (pose d'une tringle, d'un miroir, tableau...) • Déplacement et montage de meubles... <p>⇒ Nettoyage des vitres et encadrements, et grandes surfaces (intérieures et extérieures),</p>	<p>Forfait annuel sans transmission de justificatif à la Carsat</p> <p style="text-align: center;">200 €</p>	<p>Retraité</p> <p style="text-align: center;"><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

Mobilité et lien social

Aide à la mobilité

Orientation Programme « Sénior en vacances »

Animations dans le cadre de la lutte contre l'isolement social

AIDE A LA MOBILITE		<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Transport accompagné</p> <p>Pour les 75 ans et + : orientation vers le dispositif SORTIR +</p> <p>Pour les moins de 75 ans : Déplacements accompagnés réalisés par une structure de service à la personne conventionnée disposant d'un service dédié et enregistré en tant que tel, distinct de l'aide ménagère.</p> <p>Ce service peut être collectif ou individuel et ne doit pas se substituer aux transports sanitaires légers.</p> <p>⇒ Prendre le retraité en charge à son domicile avec éventuelle assistance pour descendre ou monter les escaliers, pour la fermeture des issues du logement.</p> <p>⇒ Accompagner la personne jusqu'à sa destination.</p> <p>⇒ Raccompagner la personne à son domicile</p>	<p>Pas de financement Carsat</p> <p>500 € par an en tiers payant exclusivement</p> <p>Si pas de prestataire conventionné : Forfait 200 €</p>	<p>Prestataire conventionné (tiers payant obligatoire)</p> <p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

ORIENTATION PROGRAMME « SENIOR EN VACANCES »		<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Offre en partenariat avec l'ANCV</p> <p>Proposition de séjours en groupe destinés à toute personne de 60 ans ou + ayant des revenus modestes afin de rompre l'isolement et de créer du lien social</p> <p>https://seniorsenvacances.ancv.com/</p>	Offre en partenariat avec l'ANCV	/

ANIMATIONS DE PROXIMITE		<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Orientation vers les centres sociaux dans le cadre de la lutte contre l'isolement social</p> <p>Fédération Départementale des Centres Sociaux</p>	Offre en partenariat avec les centres sociaux	/

Soutien personnalisé

Soutien psychologique

Conseil en prévention à domicile

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE		<i>Forfaits prévention -Soutien personnalisé</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>La prestation « soutien psychologique » peut être dispensée par un psychologue privé, ou dans le cadre d'un service spécialisé</p> <p>⇒ Contribuer à un mieux être</p> <p>⇒ Intervenir en cas de crise (d'angoisse, suicidaire par exemple)</p>	<p>Forfait annuel 250 € sans transmission de justificatif à la Carsat</p>	<p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Prestation d'animation personnalisée au domicile des personnes âgées et qui participe à la prévention de la perte d'autonomie et au répit des aidants. (Nutrition, Activité pour stimuler la mémoire, l'équilibre...).</p> <p>Modalités : Plusieurs séances d'une heure selon un projet individuel</p> <p>⇒ Mise en œuvre d'un programme d'animations individualisé au domicile et adapté aux besoins et aux progrès de la personne âgée ainsi qu'à sa capacité de concentration et à sa fatigabilité</p> <p>⇒ Contacts individuels (en présentiel ou par téléphone) ou ateliers de groupe</p>	<p><u>Conseil en nutrition</u> : 168 € Coût forfaitaire annuel de 4 séances à 42 €</p> <p><u>Bilan en prévention</u> avec une auto-évaluation en ligne accessible sur le site internet de la Carsat (www.carsat-ra.fr/les service+/retraités/réaliser mon bilan en prévention) > Pas de participation financière du retraité</p> <p><u>Programme de prévention à domicile</u> : 12 séances individualisées d'activité physique adaptée pour maintenir sa forme physique et encourager la poursuite d'une activité physique régulière. Les orientations vers le programme sont effectuées lors des évaluations à domicile dans le cadre des OSCAR ou suite à la mise en place de l'ARDH >Pas de participation financière du retraité</p> <p><u>Consultation ergothérapeute</u> : Uniquement pour les retraités relevant des caisses AGIRC-ARRCO et âgés de 75 ans et + (<i>sans valorisation financière dans le plan d'aide</i>)</p>	<p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

OFFRE COLLECTIVE EN PREVENTION		Forfaits prévention -Soutien personnalisé
Définition	Missions du personnel d'intervention	Tarif horaire
<p>Information et sensibilisation des retraités à la prévention pour Bien Vieillir (Nutrition, Activité pour stimuler la mémoire, l'équilibre...).</p> <p>Ces actions participent à la prévention de la perte d'autonomie et au répit des aidants.</p> <p>Modalités :</p> <p>Plusieurs séances d'une à deux heures selon la thématique abordée</p>	<p>⇒ Mise en œuvre d'actions collectives de prévention pour Bien-Vieillir sur le territoire rhônalpin</p>	<p>Actions collectives de prévention</p> <p>Les actions de prévention sont proposées en présentiel sur l'ensemble du territoire rhônalpin et à distance par téléphone ou en ligne.</p> <p>Consultable sur le site internet de la Carsat (www.carsat-ra.fr/les service+/retraités/m'inscrire à un atelier ou une conférence)</p> <p>> Pas de participation financière du retraité</p>

Vie quotidienne

Livraison de courses à domicile
Portage de repas
Orientation Aide à Domicile Momentanée
Aide à l'Hébergement Temporaire Accueil de jour et Accueil de nuit
Garde de nuit Itinérante

LIVRAISON DE COURSES A DOMICILE		Forfaits prévention -Vie quotidienne
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
<p>Il peut s'agir de livraison de courses alimentaires, de médicaments, de livres, de journaux....</p> <p>⇒ Apporter la marchandise,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achetée, • Commandée, <p>Jusqu'au domicile de la personne (cuisine, ...).</p>	<p>Forfait annuel réglé sans transmission de justificatif à la Carsat :</p> <p>100 €</p>	<p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

PORTAGE DE REPAS			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
<p>Le service de portage de repas assure la préparation et la livraison de repas froid (à réchauffer) ou chaud au domicile du retraité.</p> <p>La distribution des plateaux repas froids doit avoir lieu par véhicule frigorifique.</p> <p>Modalités :</p> <p>Coût du port uniquement</p> <p>Le prestataire de services doit préciser s'il sous traite et auprès de qui.</p>	<p>Si prestataire conventionné :</p> <p>Coût de 2 € par repas livré plafonné à 500 € par an</p> <p>Si pas de prestataire conventionné : Forfait 200 €</p> <p>La Caisse ne participe pas au financement des repas pris en structure</p>	<p>Prestataire conventionné en tiers payant</p> <p>Retraité</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>	

ORIENTATION AIDE A DOMICILE MOMENTANEE			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
Pour les bénéficiaires de 75 ans et +	Offre AGIRC - ARRCO		

AIDE A L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE / Accueil de jour et Accueil de nuit			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement	
Aide à l'hébergement temporaire : Accueil de jour et accueil de nuit	<p>Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p> <p>Indiquer obligatoirement coordonnées de la structure</p>	Retraité sur facture adressée à la Carsat	

GARDE DE NUIT ITINERANTE		<i>Forfaits prévention - Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Bénéficiaire du paiement
Garde de nuit itinérante	<p>Si intervenant conventionné : Tiers payant</p> <p>Si prestataire non conventionné : règlement sur factures</p> <p>Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p>	<p>Prestataire conventionné</p> <p>Retraité</p>

HABITAT ET CADRE DE VIE

Pour adapter votre domicile à vos besoins

En complément d'un OSCAR, des aides destinées à adapter l'habitat et/ou le cadre de vie de la personne peuvent être attribuées sous conditions.

Type d'aide	2022	Mode de paiement / Contacts / Observations
<p>Aide à l'Habitat et Cadre de Vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage, • Changement ou rénovation de sanitaires, • Revêtements de sols si risque de chutes • Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement dans le cadre d'une amélioration ou d'une isolation thermique ou acoustique, • Installation ou remplacement d'un système de refroidissement ou de climatisation permettant d'améliorer le confort des logements très exposés à la chaleur • Isolation thermique des combles, des sols et des parois. • Pose ou rénovation de volets roulants 	<p>Prestation Spécifique hors OSCAR</p>	<p>Participation selon les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 925 euros pour une personne seule et 1 601 euros pour un ménage, - 3 000 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 179 euros pour une personne seule et 1 880 euros pour un ménage, - 2 500 € pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 471 euros pour une personne seule et 2 206 euros pour un ménage <p>Dépôt d'une demande auprès de la CARSAT</p> <p>Paiement sur facture</p> <p>Par principe, ne pas démarrer les travaux avant l'accord de la Carsat (dérogation possible).</p>
<p>Secours Energie</p>	<p>Prestation Spécifique hors OSCAR</p>	<p>203 € selon les critères d'éligibilité pour les retraités dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté 2021 (1063 € personne seule et 1594€ pour un couple) sur présentation de justificatifs de factures</p>
<p>Aides complémentaires</p>	<p>/</p>	<p>Orientation vers l'ANAH ou vers Action Logement</p>